



GROUPEMENT 82

Comité 17 - Seine & Marne



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SAISON 2021/2022

Individuel PROMOTION (3^{ème} et 4^{ème} Série + Néo)

Le Comité 17 de Seine et Marne organise le championnat régional « Individuel PROMOTION » qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les mieux classés pour la finale Nationale qui se déroulera du :

26 AU 29 Mai 2022 à EVIAN - 74500

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Ce championnat est ouvert à tous les joueurs classés « Promotion » licenciés au Comité 17 de Seine et Marne et à jour de leur cotisation 2021/2022.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à **Deux (2)**.

ARTICLE 1 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Ce championnat se déroule en 2 **séances de DUPLICATÉ** :

- **1^{ère} séance** : le samedi 19 Mars 2022 à 13h00 (assis).
- **2^{ème} séance** : le samedi 19 Mars 2022 à 20h00 (assis).

**Dans les locaux du club « PRENEZ GARDE AU CHIEN »
Salle du club Fontaine, 2 avenue du LIAUBON
77500 CHELLES**

-
- La mise en place se fera avec « ExtarInd225 » par tirage au sort intégral. Sauf pour le champion sortant qui serait **N1 s'il est présent**.

Participation : 20 Euros par joueur.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre ainsi que du Directeur d'Epreuve **M Daniel ARNOULD**.

Le silence est de règle durant les donnes et le jeu.

- ✓ **INDICE PCN – COEFFICIENT - PP**

INDICE PCN = 1,80

Les PP seront attribués en fonction du nombre de participants.
Ibis. Mesures de sécurité sanitaire, liées au COVIDf9 :

ATTITUDE PREVENTIVE :

o Tout joueur inscrit à un qualificatif, ne peut s'y rendre si son état de santé présente des signes d'infection : S'il a de la fièvre, s'il tousse ...o Dans ces conditions, il devra se désister en prévenant son président de club qui en informera le directeur d'épreuve et l'arbitre.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE :

o L'accès des salles doit se faire muni d'un masque. Celui-ci doit être conservé lors de la jouerie des qualificatifs en dames libres. Le masque doit être conservé pour tout déplacement dans la salle. Les consommations doivent être commandées à la buvette, avec le port du masque et consommées à l'extérieur de la salle. Lors de la consommation et dans la mesure du possible, une distanciation de 1,20 m minimum sera respectée entre les joueurs.

UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE :o Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des joueurs aux endroits suivants :

- Tables d'inscriptions du qualificatif et du repas s'il y a lieu,
- Table d'arbitrage,
- Buvette.
- A proximité des tables de jeu, afin que chaque joueur se désinfecte les mains à chaque nouvelle position.

DISTANCIATION PHYSIQUE :

o Les membres présents du Comité et du club qui accueille, veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement auprès de la buvette, à la pause entre chaque position, Les consommateurs, une fois servis, devront prendre leurs consommations soit à l'extérieur de la salle, soit à leur table de jeu, o A l'extérieur de la salle, les joueurs qui ne portent pas de masque du fait qu'ils consomment ou qu'ils fument, doivent respecter une distanciation de 4 m² par personne,

DIVERSES AUTRES CONSIGNES :

o Les embrassades et poignées de mains sont interdites. o Respect des gestes barrière.
o Les Présidents, des clubs qui accueillent les qualificatifs, veilleront régulièrement à la propreté et au respect de l'hygiène, au sein des locaux sanitaires : Papier toilette, savon et essuie-mains en quantités suffisantes,

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

- Participation minimum de **16** joueurs avec **20** donnes minimum.

Les inscriptions sont à communiquer obligatoirement **avant le jeudi 17 Mars 2022**.

au Directeur d'Epreuve Président CCR :

M Daniel ARNOULD - 06 81 95 07 86 – Daniel.arnould@wanadoo.fr

qui transmettra à l'arbitre de cette compétition Laurent ATANAZIO et au Président du Groupement 82, Ravi RAVINDIRANE ;

Les Participants se doivent de posséder leur licence 2021/2022, sinon elle sera à régler avant l'inscription à la compétition.

L'inscription au Championnat régional implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage :

Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves Chapitre 2 - Articles 20 à 40.

Fascicule 3 : Règles « Championnats Individuels par séries » Chapitre 2 Section 1 Articles 1 à 5.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre de la compétition.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (règlement des compétitions nationales - Article 39 du Fascicule 1).

Lors de la première séance, le Champion sortant reçoit la position Nord à la table 1. Les positions de départ des autres joueurs sont équilibrées grâce au logiciel d'inscriptions EXTAR.

Pour les séances suivantes, le placement des joueurs est effectué par serpentins de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la séance précédente.

ARTICLE 4 : DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du Directeur d'Epreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

ARTICLE 5 : DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée auprès de l'arbitre.

Tout joueur portant réclamation pourra consulter les documents concernant l'épreuve et sa réclamation devra être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée (**Mr Antonio FONSECA**), qui devra rendre sa décision sous 96 heures.

Le Président de la CCR de Seine et Marne **Mr Antonio FONSECA** devra en outre en informer le Président du Groupement 82 **Mr Ravi RAVINDIRANE** et le Président de la C.C.N.

ARTICLE 6 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le Directeur d'Épreuve, Président Du Comité de Seine et Marne (**M Daniel ARNOULD**) a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'Épreuve en accord avec les arbitres de la compétition et en conformité avec l'Article 3 du présent règlement.

ARTICLE 7 : DISCIPLINE

- L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.
- Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché + ouverture d'un dossier disciplinaire.
- Toutes les compétitions sont non-fumeurs et, conformément à la recommandation FFTarot, la "Cigarette électronique" est prohibée dans l'enceinte de jeu.

Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de ces règles, tout joueur fautif se verra sanctionné.

TELEPHONES PORTABLES

Il sera demandé à chaque joueur, d'éteindre son téléphone portable jusqu'à la fin de chaque séance.

Tout joueur surpris à communiquer avec quiconque sera exclu du championnat et traduit en commission de discipline.

Le Directeur d'Épreuve (M Daniel ARNOULD), en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement afin de permettre le bon déroulement de l'épreuve, en accord avec le règlement FFT des compétitions.

POINT DE PERFORMANCE - PROMOTIONS

Joueurs Promotion	Attribution de PP										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
20	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
24	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
28	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
32	5	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
36	5	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0

Le Directeur d'Épreuve –
Daniel ARNOULD

Le Président du Groupement 82
Ravi RAVINDIRANE

